



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Conseil permanent**

PC.DEC/853

19 juin 2008

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**717ème séance plénière**

PC Journal No 717, point 5 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 853  
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR  
DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 833 du 21 décembre 2007,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2008.